



## Changement de statut sous APS

Par **MaatougAmine**, le **26/06/2017 à 20:47**

Bonjour à toute et à tous ,

J suis sous aps j'ai déposer ma demande de cds et j'ai reçu l'avis favorable de la direct et La j'attend la fabrication de Ma carte .

Le probleme que au début mon contrat commence Le début juin mais mon recruteur à changer mon contrat pour que je commence le 4 août .

Es que je dois informer la directe et cela ne posera pas de problème pour la fabrication de Ma carte?

Et puis j ai trouvée un CDD de 3 semaine ( un djob alimentaire ) es que je peux l'accepter on attendant le début d'août ?

Merci infiniment pour votre retour.